



Un « Post-Permis » pour les jeunes conducteurs

Fiche pratique publié le 14/09/2018, vu 1924 fois, Auteur : [RAULINE Sven](#)

A partir de janvier 2019, une nouvelle mesure sera appliquée concernant les permis probatoires. En effet, ces derniers pourront réduire la période probatoire de leur permis en passant une formation « post-permis ».

A partir de janvier 2019, une nouvelle mesure sera appliquée concernant les permis probatoires. En effet, ces derniers pourront réduire la période probatoire de leur permis en passant une formation « post-permis ». De ce fait, chaque jeune conducteur suivant cette formation verra sa période probatoire réduite d'une année, c'est à dire, 2 ans au lieu des 3 ans obligatoires et récupérera donc ses 12 points plus rapidement.

Cette formation sera délivrée par un centre agréé et s'effectuera sur une seule journée, soit 7 heures au total de formation. Cette nouvelle mesure vise à mettre en relation des jeunes conducteurs afin qu'ils échangent sur leurs expériences respectives et puissent poser des questions sur les éventuels problèmes rencontrés.

« Cette possibilité nouvelle pour les conducteurs novices d'atteindre plus rapidement le nombre maximal de points sur leur permis en échange d'une réflexion concrète et personnalisée sur leur conduite est une véritable avancée. Elle participe, avec le concours actif des écoles de conduite, à la mise en place d'une nouvelle génération de conducteurs jeunes, matures et responsables » a expliqué Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière.

[SVEN RAULINE AVOCAT](#)